



PROJET PEDAGOGIQUE



Eté 2015

Du 06 juillet

Au 31 août

Aselqo Madeleine

SOMMAIRE

1. Présentation de l'organisateur du séjour p. 3-4
 - Présentation de l'association
 - Présentation de la structure (locaux...)

2. Le cadre pédagogique p. 5-6
 - Objectifs
 - Les projets d'animation
 - Les critères d'évaluation

3. Le fonctionnement du séjour p. 7-11
 - La journée type
 - L'équipe d'animation
 - Les règles de vie

4. Les annexes
 - Règlement intérieur
 - Projet Educatif
 - Planning d'activités

1. Présentation de l'association

L'ASELQO (Association Sociale Educative et de Loisirs des Quartiers d'Orléans) est une association chargée de la mise en œuvre de l'animation urbaine à l'échelle de la ville et des quartiers d'Orléans.

Cette association a pour but :

- D'organiser, gérer, animer, promouvoir toute activité d'intérêt social dans les domaines éducatifs, socioculturels et de loisirs destinés prioritairement aux orléanais et adaptés aux besoins des habitants des quartiers,
- De développer la concertation avec les personnes physiques et morales agissant dans les mêmes domaines d'intervention,
- De mettre en œuvre et gérer tous les moyens (humains, matériels, financiers) nécessaires à la réalisation des activités définies ci-dessus,
- Respectueuse de toutes convictions, l'association s'interdit toute activité politique ou confessionnelle.

L'ASELQO est constituée de plusieurs équipements répartis de la façon suivante :

- un siège social (direction),
- 12 centres d'animation sociale,
- 8 accueils de loisirs de proximité de 3 à 11ans,
- 5 espaces animation jeunes,
- 1 ludothèque,
- environ 70 activités de loisirs (adultes et enfants),
- de multiples manifestations au cours de la saison.

2. Nature des activités

Activités culturelles et d'expressions culturelles, Activités arts plastiques ;
Danse, chant, théâtre, Activités scientifiques, Jardin pédagogique
Activités sportives, Jeux collectifs

3. Mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé

En ce qui concerne l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé, notre volonté sera de favoriser, le plus possible, leur intégration. Cependant nous ne sommes pas un établissement spécialisé, nos compétences et nos moyens dans ce domaine sont limités. De ce fait, nous étudierons au cas par cas les demandes de prise en charge.

La décision est prise par le directeur, suivant l'autonomie de l'enfant et notre capacité à l'accueillir

4. Les locaux

- un bureau de direction,
- une salle et des sanitaires adaptés aux 3/6 ans à l'étage,
- une « grande » salle d'activités,
- une « petite » salle d'activités,
- un hall d'accueil aménagé en espace jeux et activités pour les plus jeunes,
- une salle insonorisée en sous sol,
- une salle activités physiques d'une superficie d'environ 107m², « le petit dojo »
- une petite cuisine équipée,
- une infirmerie,
- un petit terrain public est utilisé pour les jeux de ballon,
- une parcelle dans le jardin partagé d'Emmanuel sera entretenue par un groupe de jardiniers en herbe avec l'aide de bénévoles,
- dojo de la Madeleine

L'accueil de loisirs utilise toutes les salles mises à disposition par le centre d'animation pour permettre aux enfants de travailler par petits groupes sur les projets.

Le centre de loisirs ASELQO Madeleine est mis en place pour répondre à un besoin de proximité. C'est un lieu de détente, de socialisation et de découverte. Les objectifs présentés ici s'appuient essentiellement sur la conviction que nous avons tous un rôle à jouer dans la société, que nous sommes acteurs et que des solutions sont à apporter par tous les acteurs du système. L'apprentissage de la citoyenneté passe par « le vivre ensemble » et « le faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place. Notre travail est aussi de promouvoir le droit à la différence, le partage et l'ouverture. Nous considérons que les parents sont nos partenaires et que leur participation active est nécessaire pour le bon épanouissement de leur enfant.

1. Objectifs

- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité, l'amener à plonger dans son imaginaire en stimulant sa créativité :
 - Découvrir de nouvelles pratiques culturelles ou sportives
 - Initier les enfants à de nouveaux sports
 - Proposer des activités innovantes
 - Initiation manga, Initiation à Photoshop
- Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide :
 - Proposer des activités de solidarité
 - Mettre en place des activités et des jeux coopératifs autour des différentes cultures et traditions sur la thématique « les enfants du monde »
 - Etablir tous ensemble des règles de vie
- Favoriser le lien des familles avec le centre social
 - Associer les parents/familles aux activités pratiquées
 - Participer aux sorties, présentation d'un roman photo, affichage de photo, repas/goûters partagés

2. Les projets d'animation

L'ALSH de l'ASELQO Madeleine propose différents fils conducteurs tout au long de ces vacances d'été permettant ainsi aux équipes d'animation de proposer diverses activités ludiques et pédagogiques autour d'un thème fédérateur.

➤ Juillet 2015

- Les 3-5 ans :

- Les Enfants du Monde – Découverte de différentes cultures du monde en les abordant sous l'angle des enfants et de leurs traditions (activités artistiques, manuelles et sportives).

- Les 6-11 ans :

- Disney fait son show – Redécouverte des personnages issus des grands classiques de Disney en plongeant les enfants dans leurs univers imaginaires à travers toutes sortes d'activités.

➤ Août 2015

- Les 3-5 ans :

- Du 03 au 14 août : Les Animaux – Mise en place d'activités manuelles et d'expression corporelle sur le thème de l'animal préféré de chaque enfant.
- Du 17 au 31 août : Les couleurs – Un jour = une couleur de l'arc-en-ciel.

- Les 6-11 ans :

- Au devant de la scène – Aborder différents modes d'expression (théâtre, expression corporelle, photo, vidéo...) en mettant en scène chaque activité.

3. Critères d'évaluation

Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité, l'amener à plonger dans son imaginaire en stimulant sa créativité :

- Bilan en équipe
- Implication/investissement des enfants
- Force de proposition des enfants
- Autonomie des enfants

Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide :

- Bilan en équipe et avec les enfants
- Respect des autres, soi-même, des locaux, du matériel
- Relationnel enfant/enfant, enfant/animateur
- Coopération au cours des activités
- Entraide au cours des activités, des temps informels

Favoriser le lien des familles avec le centre social :

- Bilan en équipe
- Implication des familles aux diverses actions proposées
- Nombre de familles participatives
- Relationnel parents/animateurs, parents/enfants
- Relationnel avec les familles lors des accueils/départs

PARTIE 3
FONCTIONNEMENT DU SEJOUR

1. La journée type

Horaires	Description
8:30 -9h30 :	Accueil échelonné des enfants
9h30-10h00 :	Le bonjour
10h00-12h00 :	Activité
12h00-12:30 :	Départ échelonné des enfants
13h30-14h00 :	Arrivée échelonnée des enfants
<i>Pour les petits :</i> 14h00-15h30 : Sieste 15h30-16h15 : Activité	
<i>Pour les autres :</i> 14h15-15h00 : Temps calme 15h00-16h15 : Activité ou atelier décroisé	
16h15-16h45	Gouter
16h45-17h00	Place aux enfants
17h00-17h30	Départ échelonné

- Durant tout l'été, est mise en place une journée pique-nique par semaine, où les enfants sont accueillis toute la journée

a) Les temps de la journée :

Accueil échelonné :

C'est le moment où les parents amènent leurs enfants au centre. Les enfants n'arrivent pas tous en même temps.

C'est un temps d'animation au même titre que les temps d'activité, c'est-à-dire que les animateurs doivent animer ces temps et non laisser les enfants à leur libre arbitre. Des pôles d'activité doivent être mis en place.

Un planning sera mis en place pour permettre à chacun de trouver sa place. L'animateur qui fait l'accueil le matin est celui qui est référent des feuilles de présence. Durant ce temps, les animateurs peuvent se détacher pour préparer le matériel de l'activité du matin.

Le bonjour :

C'est un temps de regroupement au « petit dojo », où les enfants et animateurs peuvent échanger sur des compétences pédagogiques (lecture d'histoire, chanson, danse, jeux rythme, petit jeux...). On commence toujours par former un cercle pour que chacun puisse se voir.

Pour les lundis ça peut être un jeu de présentation de l'ensemble des enfants et de l'équipe. Ensuite ce temps sera animé par les différents animateurs soit seul ou en binôme avec un autre animateur ou un enfant. L'évolution de ce temps est d'intégrer des parents pour présenter ou juste participer.

Durant ce temps, les animateurs qui n'auront pas pu préparer leur activité pourront s'éclipser pour le faire.

Ce temps permet aussi à chaque animateur de présenter l'activité qui sera proposée dans la matinée pour chaque groupe d'âge.

Les activités :

C'est un temps où les enfants se retrouvent avec leur groupe d'âge pour travailler sur le projet d'animation proposé. Le rangement fait partie de l'activité.

Départ et arrivée échelonnée :

N'assurant pas le repas du midi, c'est le moment où les parents viennent récupérer ou déposer les enfants.

Les enfants n'ont pas le droit de partir seul sauf si les parents l'ont spécifié sur la fiche d'inscription.

Sieste :

C'est un temps qui est indispensable pour tous les petits même s'ils ne veulent pas dormir, ils doivent au moins se reposer. Comme tous les temps, le temps de sieste est un temps d'animation. C'est-à-dire que l'animateur qui est détaché à la sieste, ne doit pas seulement amener les enfants dans la salle, il doit proposer une animation calme (lecture d'histoire, musique,...). L'animateur ne doit pas hésiter à s'asseoir à côté de l'enfant pour le reconforter.

La salle et l'animation doivent être préparées par l'animateur qui est détaché à la sieste et avant l'arrivée des enfants dans la salle. Cela peut se faire à 12h00 lors du départ échelonné des enfants.

L'activité après sieste :

C'est une activité spécifique pour les enfants qui font la sieste afin que leur réveil/retour se fasse dans le calme. C'est une activité qui doit être calme et apaisante pour l'enfant (activité manuelle, chant..) elle doit être préparée par l'animateur détaché à la sieste.

Le temps calme :

C'est un temps qui est pour tous les enfants qui ne font pas la sieste (grands et petit). Les animateurs ont le choix de ce qui y est proposé et il doit être différent du temps d'accueil. On doit vraiment marquer la différence entre l'accueil et le temps calme. Le mieux est de proposer un petit jeu calme surtout pour les petits. Comme tout temps d'activité il est encadré et animé par un animateur.

Un planning sera établi si nécessaire.

L'activité de l'après midi :

C'est un moment où les enfants peuvent se défouler, à l'inverse de l'activité du matin où l'on demande une concentration aux enfants, l'activité de l'après midi peut être plus physique. Et les enfants peuvent avoir le choix de ce qu'ils veulent faire.

Les ateliers décloisonnés :

C'est un temps occasionnel qui sera proposé à plusieurs reprises tout l'été. Durant ce temps il n'y a plus de tranche d'âge ni d'animateur attribué par groupe. Le temps calme se fait avec tout le groupe dans le dojo et les animateurs à tour de rôle proposent une activité à laquelle les enfants choisissent de s'inscrire. Les activités proposées doivent être variées (manuelle, d'expression, sportive...).

Le goûter :

C'est un temps où les enfants se posent pour manger. Les animateurs goûtent avec les enfants, c'est-à-dire qu'ils sont assis à table avec eux. Cela facilite les échanges et permet de canaliser le groupe.

Un planning « goûter » sera établi chaque semaine par la responsable afin de gérer au mieux les dates de péremption, les réapprovisionnements et les quantités pour chaque groupe.

Dans chaque groupe, un animateur se détache pour aller chercher le goûter si cela n'a pas été mis dans les salles.

C'est un temps encadré par les animateurs.

Place aux enfants :

Ce temps peut être mis en place avant ou après le goûter. C'est un moment où l'on laisse la parole à chaque enfant des différents groupes, afin de faire un retour sur les moments forts de la journée. Cela permet à l'enfant de s'exprimer et de présenter avec ses yeux à lui ce qu'il a vécu. Les autres enfants peuvent l'aider à compléter. Cette présentation peut se faire en binôme.

C'est un temps encadré par les animateurs.

Départ échelonné :

Les parents viennent récupérer leurs enfants de façon échelonnée. Des pôles d'activités doivent être mis en place, tout en favorisant le retour au calme, afin de terminer au mieux la journée.

Comme tout les temps d'activité, c'est un temps d'animation encadré et animé par les animateurs.

2. Fonctionnement de l'équipe

Membres de l'équipe	Fonctions	Diplôme	Période de présences
Jenny LAFFERRIERE	Responsable	BEATEP	Du 6 au 17 juillet 2015 Du 3 au 28 aout 2015
Ameline CHAPRON	Responsable	BPJEPS Stagiaire	Du 20 au 31 juillet 2015
Corinne BARTOCHE	Animatrice 6-11 ans	BAFA	Du 6 au 31 juillet 2015
Sofia MACEDO	Animatrice 6-11 ans	BAFA	Du 6 au 31 juillet 2015
Nawel JARBOUI	Animatrice 3-5 ans	BAFA	Du 6 au 31 juillet 2015
Rachel DA COSTA	Animatrice 6-11 ans	BAFA Stagiaire	Du 13 au 31 juillet 205
Laurine MAYEN	Animatrice 6-11 ans	BAFA Stagiaire	Du 6 au 13 juillet 2015
Camille RAGU	Animatrice 3-5 ans	BAFA Stagiaire	Du 3 au 21 août 2015
Camille SELLIER	Animatrice 3-5 ans	BAFA	Du 3 au 28 aout 2015
Oumou ANNE	Animatrice 6-11 ans	BAFA	Du 3 au 28 aout 2015
Ayoub AFASSOU	Animateur 6-11 ans	BAFA	Du 3 au 28 aout 2015

a) Le rôle de chacun :

L'animateur BAFA :

- il assure la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- il est autonome, accueille et se rend disponible,
- il est à l'écoute des demandes et des propositions,
- il encourage les enfants à participer à la conception et la réalisation des activités et des projets,
- il est force de proposition,
- il s'engage à faire aboutir les actions et les projets engagés,
- il planifie, organise, évalue,
- il participe à la réflexion, l'évaluation et l'adaptation du projet pédagogique,
- il doit être respectueux d'autrui, du matériel et des locaux (exemple/référent pour les enfants)

Le responsable ALSH :

- il assure le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sur le plan humain, relationnel et organisationnel,
- il est responsable devant : les enfants, les usagers, les parents et les institutions,
- il anime un groupe d'enfants, il organise et répartit le travail,
- il doit avoir une attitude et un comportement exemplaire vis-à-vis de son équipe,
- il est responsable de la cohésion de son équipe,
- il est porteur des demandes et des réflexions de son équipe et en assure le relais auprès du responsable de quartier
- il est aussi garant de la mise en œuvre du projet pédagogique, du bon fonctionnement du centre, de l'évaluation et de l'adaptation du projet. Il respecte les échéances et les procédures fixées par la direction,

- il doit avoir un rôle formateur et d'accompagnement auprès de son équipe

Le responsable doit contribuer à accompagner les animateurs dans leur projet, en les écoutant et en les guidant à comprendre et résoudre des situations d'animation.

Mise en place de bilans intermédiaires avec chaque membre de l'équipe afin de mesurer les décalages entre les missions définies et réalisées.

Le responsable doit être en mesure d'apporter une aide méthodologique, pédagogique voir technique à son équipe. L'accompagnement peut également se faire au moyen d'outils créés et adaptés par le responsable.

LES ANNEXES

REGLEMENT INTERIEUR

Fonctionnement

Les Alsh sont ouverts les mercredis, et les vacances scolaires du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, pour les enfants de 3 à 11 ans.

Un goûter est fourni l'après-midi.

L'accueil se fait de 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h.

En cas d'activité exceptionnelle, sortie ou journée pique-nique, le respect de l'horaire de rendez-vous est exigé.

Responsabilité générale

L'Accueil de Loisirs est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à l'animateur.

Cette responsabilité se termine dès que le parent vient chercher l'enfant auprès de l'animateur.

Un enfant ne peut quitter les lieux qu'en compagnie de son responsable légal ou d'une personne dûment mandatée par autorisation écrite des parents. Une pièce d'identité sera exigée.

L'autorisation à se rendre seul au domicile doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.

Tout parent ou responsable légal reprenant exceptionnellement son enfant avant l'heure de sortie doit signer une décharge de responsabilité.

En dehors des horaires d'accueil, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

Conditions d'accueil et d'inscription

Etre adhérent à l'ASELQO.

Etre âgé de 3 à 11 ans. Un certificat de scolarité devra être présenté pour l'inscription des enfants de moins de 4 ans.

Remplir un dossier d'inscription.

Le dossier est pris en compte dès lors qu'il est complet :

- Fiches d'inscription et sanitaire
- Certificat de scolarité pour les moins de 4 ans
- Pièces à joindre : attestation d'assurance « responsabilité civile », notification CAF ou MSA, n° sécurité sociale, carnet de santé (les vaccins doivent être à jour).

Modalités d'inscription et de paiement

Les tarifs sont fixés chaque année par décision du Conseil Municipal et communiqués à l'ASELQO au mois de décembre.

Le prix à la journée et à la demi-journée est calculé selon le quotient familial des familles.

Le paiement est exigé lors de l'inscription soit par chèque bancaire, chèque vacance ou en espèces. Les bons CAF ou MSA viennent en déduction des sommes dues.

Le remboursement des absences ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'absences non justifiées, les journées réservées seront facturées sans prestation sociale.

Santé, hygiène

- Autorisation de soins
- En cas d'accident, l'ASELQO prendra toutes mesures rendues nécessaires en fonction de l'état de l'enfant. (Cf. dossier d'inscription et fiche sanitaire). Il sera tenu compte des informations inscrites sur la fiche sanitaire de l'enfant. Les parents ont pour obligation de signaler tout traitement ou allergie sur cette dernière.
- Maladies, traitements médicamenteux

Les enfants ne seront pas accueillis en cas de maladie contagieuse ou de fièvre.

Après certaines maladies, un certificat de non contagion peut être demandé.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments à l'enfant.

Un protocole d'accueil spécifique peut être étudié à la demande des familles dans le cas de longue maladie ou d'allergies.

Poux

Afin d'éviter toute propagation, les enfants porteurs de poux non traités ne seront pas acceptés.

Refus

Les Responsables de l'Accueil de Loisirs ont la possibilité de refuser :

- Les enfants qui perturbent gravement le centre par leur comportement, leurs manquements répétés aux règles de vie collective, après avoir étudié avec la famille toutes solutions possibles
- Le non-paiement
- Le non-respect de ce règlement.

Détérioration, perte, vol d'objets personnels de valeur

L'ASELQO décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels de valeur.

Assurance

L'enfant qui fréquente l'Accueil de Loisirs doit bénéficier d'une assurance responsabilité civile.

En cas d'accident au cours de l'activité, le responsable prend toutes les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant et se charge des déclarations réglementaires.

Les frais d'hospitalisation et médicaux seront remboursés à la famille par leur caisse d'assurance maladie et leur mutuelle.

Conseils pratiques

Il est fortement conseillé de souscrire une assurance individuelle accident extrascolaire en cas de dommages corporels.

Il est conseillé de marquer les vêtements de vos enfants, de vérifier qu'ils n'emportent pas d'objets de valeur, d'argent de poche, de bijoux, ou d'objets dangereux.

Privilégiez les vêtements pratiques qui laissent l'enfant jouer sans crainte et participer à des activités sportives.